

Commune de Veyrier

CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 18 novembre 2025 à 19h30

Salle du Conseil municipal

Sont présents : M. J.-E. GAUTROT, Président

Mmes M. BARRAS, A. BATARDON, M. CHERBULIEZ,
N. EGLOFF, M. GAUTROT, V. KUSTER, K. LEGER-WALRAVENS,
C. SEVERIN-FORFAIT, Conseillères municipales

MM. F. BARRO, A. BERNEY, W. FERGUSON, B. HIRSCHL,
C. HUTZLI, M. A. De KALBERMATTEN, S. KAPINCI, Y. MESOT,
Y. MONNAT, F. SCHOCH, R. SCHWOK, P. SUDRE, F. TABOADA
et C. ZURN, M. S. De WECK, C. ZUFFEREY,
Conseillers municipaux

Sont excusés : Mme A. RICO-MARTIN, Conseillère municipale
(Remplacée par M. A. De KALBERMATTEN, suppléant)
Mme S. BERNHEIM-von ROTH, Conseillère municipale
M. J. JOUSSON, Conseiller municipal
(Remplacé par M. S. De WECK, suppléant)
M. A. PAUTEX, Conseiller municipal
(Remplacé par M. C. ZUFFEREY, suppléant)
M. M. MÜLLER, Conseiller municipal

Y assistent : M. C. ROBERT, Maire et Président
Mme A. TAGLIABUE, Vice-présidente
M. J.-M. MARTIN, Membre
Mme P. LIPAWSKY, Secrétaire générale
Mme S. CHAPOU, Procès-verbaliste

ORDRE DU JOUR

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.
2. Communications du bureau du Conseil municipal.
3. Communications du Conseil administratif.
4. Projet de budget et plan des investissements 2026 (prop. n°25.15) – Rapports de la commission des finances des 28 octobre et 11 novembre 2025 – Délibérations
5. Proposition du Conseil administratif.
 - a) Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis de Grand-Donzel (prop. n°25.18)
 - b) Amortissements complémentaires 2025 (prop. n°25.19)
 - c) Travaux de remise en état du chemin des Rasses du n°94 au n°116 (prop. n°25.20)

6. Propositions des Conseillers municipaux.
 - a) Pour l'installation et l'extension de la fibre optique sur le territoire de la commune de Veyrier – Projet de postulat.
7. Questions et divers.

Le président ouvre la séance.

Il informe que le groupe Socialistes-Vert.e.s ont déposé une question écrite qui sera traitée au point 7 de l'ordre du jour.

1. Approbation du procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025.

Le procès-verbal de la séance du 14 octobre 2025 est accepté par 16 oui et 6 abstentions.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

Il n'y a pas de communications.

3. Communications du Conseil administratif.

M. ROBERT informe que les conseillers municipaux ont reçu le traditionnel écu d'or en chocolat. Il rappelle que les propositions pour le mérite de Veyrier 2025 doivent être déposées dans une enveloppe fermée portant la mention « Mérite de Veyrier 2025 » à la mairie jusqu'au 10 décembre 2025 avant 12h00. Les enveloppes seront ouvertes lors de la réunion du jury qui aura lieu ce même jour.

En réponse à la question de M. HUTZLI sur la problématique de l'éclairage entre le Stand-de-tir et l'école des Grands-Esserts, il indique que le plan cantonal VarioLux, visant à diminuer l'éclairage pour protéger la faune dans certaines régions, prévoit l'absence de candélabres sur cette partie du trajet. Néanmoins, des tubes ont été posés sur ce tronçon, et si la situation le requiert, le Conseil administratif pourra solliciter la mise en place de candélabres. En effet, comme il s'agit d'une route cantonale, il appartient au canton de décider d'une telle installation.

En réponse à la question de M. MESOT concernant le manque d'abribus et la possibilité d'en installer un en face de l'école de Bois-Gourmand, il explique que les services de l'Etat, dont l'OCT, ont été sollicités. Or, aucune réponse n'a encore été reçue. Il reviendra auprès de ce Conseil lors d'une prochaine séance.

En réponse à la question de M. MONNAT sur l'abattage d'arbres et leur potentiel remplacement, sur la route de Veyrier, entre l'école du Bois-Gourmand et le Stand-de-tir, il indique qu'il appartiendra au canton de remplacer ces arbres. Ce dernier attend la fin des travaux sur tout le trajet du BHNS, car des arbres seront encore abattus au chemin de Pinchat. La commune attend donc les propositions du canton pour remplacer ces arbres, quitte à en planter sur le territoire communal.

M. MARTIN donne réponse à la question de Mme BARRAS CAVE concernant la sécurisation de la route Antoine-Martin. Entre 2020 et 2021, des aménagements «urgents» ont été réalisés. Il s'agissait de l'éloignement, d'une dizaine de mètres, des arrêts de bus de part et d'autre du passage piéton, pour garantir les cônes de visibilité. Aujourd'hui, comme les SIG ont initié leurs travaux sur les chemins de Place-Verte et Passoret, l'OCGC doit attendre la fin de ceux-ci avant de réaliser les travaux de la première étape de la route Antoine-Martin. Ces travaux, qui seront réalisés au deuxième semestre 2026, prévoient, sur le secteur Henri-Berner, un réaménagement d'un passage piéton surélevé avec îlot central, un élargissement de la voirie sur le triangle, au débouché de Henri-Berner, la création d'un trottoir traversant sur la branche droite de Henri-Berner et la mise aux normes des quais de bus. Ensuite, il informe qu'une séance de prévention de la criminalité sera organisée, le mercredi 3 décembre à 16h00 à la salle Grand-Salève. La police cantonale et la police municipale seront présentes pour cette séance, qui traitera de la sécurité à Genève et dans la commune.

Mme TAGLIABUE donne réponse à la question de M. HIRSCHL concernant l'organisation d'une séance d'information publique sur les énergies renouvelables et le photovoltaïque. Cette séance sera planifiée pour le printemps 2026. Elle annonce que deux aides d'urgence de CHF 1'000 ont été octroyées, pour continuer à fournir une aide médicale d'urgence à Gaza et en Cisjordanie et pour secourir la population civile soudanaise durant le conflit interne qui s'enlise. Finalement, elle encourage les conseillers municipaux à participer au vernissage de l'exposition «Entre-Deux» qui aura lieu le 20 novembre. L'exposition sera ouverte du 20 novembre au 7 décembre. Le «Concert enchanté» de Julia et Chilla, dans le cadre du festival Les Créatives, se tiendra le 26 novembre, à 20h00. Le départ de la course de l'Escalade se fera devant le dépôt des pompiers, le samedi 6 décembre, dès 19h30. Le marché de Noël aura lieu du 12 au 14 décembre et se tiendra sur l'esplanade de l'ancienne salle communale.

4. Projet de budget et plan des investissements 2026 (prop. n°25.15) – Rapports de la commission des finances des 28 octobre et 11 novembre 2025 – Délibérations

M. MARTIN informe les conseillers municipaux que le Conseil municipal de Troinex a voté un budget 2026 incorporant les postes mutualisés avec la commune de Veyrier.

M. MONNAT, au nom du groupe PLR, avoue être déçu en bien et légèrement frustré. Lui qui apprécie les débats animés et les joutes verbales, les travaux autour de ce budget 2026 l'ont laissé sur sa faim. Pourquoi ? Parce que le travail préparatoire réalisé par l'administration et le Conseil administratif a été d'une qualité remarquable. Le projet présenté était clair, cohérent et solidement construit, laissant peu de place à la controverse. Un grand merci à eux. À titre personnel, il aurait volontiers emboîté le pas de leur ancien collègue Olivier DUC pour plaider en faveur d'une baisse de la fiscalité. Cependant, les incertitudes économiques actuelles, combinées à l'endettement conséquent qui nous attend pour financer les projets ambitieux de notre commune, imposent une certaine prudence. L'avenir dira si cette prudence s'avérera excessive ou judicieuse. En revanche, il ne peut que s'opposer fermement à toute proposition visant à augmenter le centime additionnel. Une telle démarche n'aurait

aucun sens. La fiscalité doit être ajustée pour répondre à des besoins concrets, et non pour anticiper des scénarios hypothétiques. La bonne nouvelle, c'est que ce Conseil dispose d'un budget 2026 presque à l'équilibre et préservant les prestations essentielles pour les concitoyens. Mieux encore, il répond à des préoccupations majeures, notamment en matière de sécurité, en renforçant les effectifs de la police municipale. Il prépare également la commune à relever les défis liés à son expansion. Pour l'année prochaine, ils souhaiteraient proposer une amélioration dans le processus de travail en commission. Il leur semblerait plus pertinent que les discussions sur les nouveaux engagements aient lieu directement dans les commissions spécifiques concernées, plutôt que d'être centralisées au sein de la commission Sécurité, administration et naturalisations. Les commissaires, qui travaillent tout au long de l'année sur les problématiques des différents services, sont les mieux placés pour évaluer les besoins et priorités. Leur implication directe dans ces décisions budgétaires renforcerait la cohérence et l'efficacité de nos travaux. En conclusion, ils se félicitent de la qualité du travail accompli et du résultat obtenu. Ils soutiennent donc l'adoption du budget 2026.

M. SCHOCH indique, en préambule et comme à l'accoutumée, que le groupe Veyrier-Ensemble souligne l'excellente qualité du travail effectué par le Conseil administratif, l'administration communale et le chef du service des finances, M. CARIDAD, dans l'établissement du budget 2026. Qu'ils en soient ici remerciés. Les présentations et explications de l'administration et des conseillers administratifs étaient claires et précises, facilitant la compréhension, le travail et les réflexions des commissaires. Notons également le très bon travail effectué dans l'ensemble des commissions qui, dans le cadre des discussions, échanges et amendements proposés, a permis d'adapter, supprimer ou ajouter quelques postes au budget pour un résultat légèrement inférieur à ce qui avait été proposé. En outre, les discussions se sont tenues dans un cadre respectueux, d'écoute et de compréhension mutuelle, malgré les divergences de point de vue qui ont pu être assez marquées. En conclusion, ils voteront en faveur du budget proposé.

M. ZURN indique que, lors de la présentation du budget 2026, le groupe Le Centre avait annoncé en avoir une impression générale positive. Avec la version définitive du budget, qui comporte un déficit de CHF 424'000 au lieu des CHF 429'000 prévus, cette impression s'est transformée en certitude. Le budget 2026 est en ligne. Le peu de modifications apportées par tous les partis dans les différentes commissions le prouve et atteste de l'excellence du travail du Conseil administratif, du secrétariat général et du service des finances. Le déficit est bien maîtrisé, par rapport aux normes RFFA, tout comme l'augmentation des charges. Les postes additionnels demandés ont été validés, car le Conseil administratif a fait preuve de retenue dans leur création. Enfin, le centime additionnel est maintenu à 37. Du côté des investissements, ces derniers, malgré une très forte augmentation prévue ces prochaines années, restent raisonnables. Au vu des déficits prévus par le canton et la ville de Genève en 2026, il est possible de se demander si la bonne conjoncture se poursuivra ces prochaines années. Cela dit, le Conseil municipal s'apprête à voter des amortissements complémentaires de CHF 1'300'000, signe de bonne santé pour la commune de Veyrier. Profitons-en et ne spéculons pas sur la conjoncture future, mais il nous appartient d'y rester attentif. Ils proposent donc de voter en faveur de ce budget 2026 et des amortissements complémentaires.

M. TABOADA annonce que Le groupe LJS-Vert'libéraux se joint aux nombreux remerciements qui viennent d'être prononcés. Le travail est impeccable, tant au niveau des collaborateurs que du Conseil administratif et de l'ensemble de ce Conseil municipal. Nous sommes face à un budget équilibré, malgré les tensions économiques actuelles. En ce qui les concerne, il est important de préciser que gérer les finances publiques n'implique pas seulement de valider des chiffres, mais de se projeter et d'anticiper les mutations économiques, sociales et démographiques qui attendent notre canton. Les dépenses d'aujourd'hui, les charges structurelles de demain et la croissance de notre population nécessitent que ce Conseil reste attentif aux années à venir, tout en respectant les besoins des concitoyens et du fonctionnement de la commune. Ils accepteront donc ces deux délibérations et remercient l'administration pour le travail effectué.

M. MESOT déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s remercie l'administration communale pour les explications claires et concises qu'elle fournit, chaque année, sur le projet de budget qu'elle livre à l'analyse de ce Conseil. Ce budget, soucieux de ne pas froisser certains citoyens veyrites, propose de priver la commune de CHF 800'000 d'entrées fiscales supplémentaires, avec un budget déficitaire de CHF 424'000. Le budget devrait être une vision de l'avenir. Malheureusement, après avoir entendu les divers conseillers municipaux débattre, ils ne peuvent valider un budget qui manque d'ambition, pour une ville en pleine croissance. Les riches s'enrichissent, tandis que les pauvres s'appauvrissent et que la classe moyenne glisse, elle-aussi, vers la pauvreté. Le groupe PLR a toujours promis de remonter le centime additionnel, le jour où il y aura des problèmes. Il s'agirait donc de trouver des compromis au bénéfice de la population. En 2026, Veyrier aura un nouveau quartier, la couronne villageoise se développera et les problèmes de cohésion sociale, entre anciens et nouveaux habitants, mais également entre classes sociales, se complexifieront. Ils rappellent qu'un budget avait été voté en faveur de l'urgence climatique, mais constatent que la végétalisation demande encore un certain travail et que les budgets ne suivent pas. Le soutien aux familles est également primordial avec, notamment, la petite enfance, et lorsqu'ils entendent des propos visant à faire payer plus aux parents quand les associations ont des besoins financiers, ils se doivent de remarquer que cela fait également mal aux parents. Ils rappellent également le projet cantonal de l'école en continue, prévu en 2027, et qui soulève des questions autour des repas et des animations qui seront proposées aux enfants. La liste s'allonge avec la question de la culture et du sport pour tous. Ils s'attelleront à faire des propositions, ces prochaines années, pour augmenter le budget de certains postes qui concernent l'ensemble de la population, même si, pour certains Veyrites, la vérité s'arrête aux limites de leur propriété et à leur cercle d'amis.

Mme LEGER-WALRAVENS demande des éclaircissements sur le poste de 80% créé au sein du service de la petite enfance, sur quelle base ce taux a été établi et s'il répond à une anticipation ou à un véritable besoin.

Mme TAGLIABUE répond que c'est un besoin actuel. La petite enfance est le domaine qui mobilise le plus à la cheffe de service, car 60 à 70% de son temps lui est consacré. La complexité de la tâche est renforcée par des normes du SASAJ toujours plus exigeantes, de nombreuses réunions avec les différents lieux d'accueil de la commune, les réflexions et transformations des espaces de vie infantile et la question des enfants à besoins spécifiques. Afin de répondre au mieux aux besoins de la

population, des forces de travail sont nécessaires. La cheffe de service doit aussi s'occuper de la cohésion sociale qui regroupe l'entièreté de la population, du nourrisson aux aînés. Les enjeux sont donc nombreux. Le Conseil municipal et le Conseil administratif ont passé beaucoup de temps, lors de la dernière législature, à réfléchir aux enjeux autour de la petite enfance. Une responsable petite enfance à 80% permettra à la cheffe de service de s'occuper, à part entière, de sa mission de cheffe de service de la cohésion sociale. Il ne s'agit pas d'anticiper une municipalisation, mais de répondre à un réel besoin actuel, de faire du lien avec les structures existantes et les crèches privées et d'intensifier les liens existants avec les directions des crèches pour mettre en place des synergies.

Mme LEGER-WALRAVENS se dit surprise, car lorsque cette question a été posée en commission des affaires sociales, elle rappelle avoir reçu une fin de non-recevoir. Elle aurait souhaité obtenir cette justification en commission. Néanmoins, ce qu'elle entend ce soir, ce sont des « en vue de », ce qui la met mal à l'aise, puisque le débat de la municipalisation est en cours en commission des affaires sociales, culture, sports et manifestations. Elle peine donc à comprendre ce poste de 80%, alors que le débat est toujours en cours. Elle attend toujours une réponse sur le cahier des charges de ce poste.

Mme TAGLIABUE répond avoir exposé les besoins actuels et la répartition du temps de la cheffe de service. Elle rappelle que deux nouvelles crèches seront créées, impliquant du travail supplémentaire. De plus, le débat sur la municipalisation des crèches a commencé lors de la précédente législature. Il y a donc tout un travail en cours et les besoins sont tout à fait réels. Finalement, si elle n'a pas apporté de réponse en commission des affaires sociales, culture, sports et manifestations, c'est parce que les postes ont été traités en commission Sécurité, administration et naturalisations.

Les rapports de la commission des finances du 11 novembre 2025 concernant le projet de budget et l'échelle des salaires est accepté par 19 oui et 5 non.

M. SCHWOK indique que le Conseil administratif avait affirmé que la commission de l'information n'avait pas pour habitude de recevoir le budget. Or, il s'est avéré que, les années précédentes, cette commission en discutait également. Il demande donc que cette commission le reçoive, pour les prochaines années, faisant ainsi écho à la demande de M. SUDRE, concernant la commission Energie et environnement.

M. ROBERT répond que Mme TAGLIABUE, déléguée de la commission de l'information lors de la précédente législature, lui a confirmé que la commission traitait du budget, mais que, puisque très peu de lignes étaient concernées, cela se faisait par courriels. Il ne voit aucune raison de s'opposer au traitement de ces quelques lignes par la commission de l'information, par mail ou en séance. Néanmoins, il est quelque peu gêné de convoquer les commissaires pour une séance de 15 minutes.

Le président donne lecture du projet de délibération du budget de fonctionnement 2026.

Le projet de délibération est accepté par 20 oui et 4 non.

Le président donne lecture du projet de délibération sur l'échelle des salaires 2026.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 24 oui.

M. MARTIN remercie les conseillers municipaux pour le vote du budget 2026. Les différentes remarques ont été prises en compte et les remerciements seront transmis à l'administration, car il est vrai que le travail fourni a été d'une grande qualité. Concernant la proposition de discuter des nouveaux engagements dans les commissions respectives et de traiter les lignes du budget spécifiques dans chacune des commissions, il indique que le Conseil administratif prendra contact avec les différents présidents des commissions, pour l'année prochaine, afin de s'aligner sur les différentes réflexions exprimées.

5. Proposition du Conseil administratif

a) Remplacement de l'éclairage des terrains de tennis de Grand-Donzel (prop. n°25.18)

Mme TAGLIABUE indique que le Conseil administratif vient avec une nouvelle demande de remplacement des installations d'éclairages pour les terrains de tennis de Grand-Donzel en éclairages LED. Les travaux sur les terrains 1, 2, 4 et 5 permettront, essentiellement, de remplacer les câblages électriques et la distribution dans les coffrets d'alimentation. Une demande du Tennis club de Grand-Donzel (TCVGD) a été faite afin d'équiper le terrain 3 qui n'avait, jusqu'à présent, pas d'éclairage. Au vu des nombreuses demandes de leurs membres de pouvoir profiter de terrains éclairés, il a été décidé d'y répondre favorablement. Les travaux prévus sur ce terrain serviront à créer deux socles en béton pour alimenter deux mâts d'éclairages supplémentaires, ainsi qu'à installer quatre projecteurs LED. Ces travaux s'élèvent à CHF 160'000, mais la commune recevra une subvention à hauteur de CHF 25'000 d'Eco21 et du Fond des collectivités L240. Il a été décidé de mandater les SIG pour effectuer ces travaux, car ils disposent de spécialistes éclairages sportifs qui ont donné entière satisfaction lors des travaux effectués préalablement sur les terrains de football. Il faut préciser qu'une petite erreur s'est glissée au quatrième paragraphe de la proposition. En effet, l'économie consécutive à la mise en LED de 54% de kWh/an inclut bien le terrain numéro 3. Selon les chiffres de la proposition, l'économie devrait être de 76% et dans ce cas-là, le terrain numéro 3 ne devrait pas être pris en compte.

Mme BATARDON CHAVAZ indique que les installations actuelles des terrains de tennis de Grand-Donzel ne répondent plus aux standards. Le remplacement de ces installations par un éclairage LED de nouvelle génération constitue une étape supplémentaire vers une gestion plus responsable et plus durable du patrimoine public. Il s'inscrit dans la logique de l'ensemble des actions menées par la commune, pour réduire sa consommation d'énergie et améliorer l'efficacité de ses infrastructures. Ce projet répond à une demande légitime de ses membres, tout en renforçant l'attractivité et la qualité des installations sportives ; un projet simple, concret, utile, qui éclaire, à la fois, les terrains et les engagements de la commune pour un Veyrier durable. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et propose le vote immédiat.

M. FERGUSON déclare que le groupe Socialistes-Vert.e.s a pris connaissance de ce projet avec intérêt, parce qu'il est nécessaire et va dans le sens de l'histoire, ainsi que de la transition énergétique et environnementale. Ils entrent en matière et acceptent le projet de délibération.

M. HUTZLI indique que, dans le cadre de l'amélioration des infrastructures sportives, le projet de remplacement de l'éclairage des terrains de tennis de Grand-Donzel s'inscrit dans une démarche de modernisation, d'efficacité énergétique et dans le cadre du projet "Cité de l'énergie". Cette initiative vise à optimiser la qualité de l'éclairage, mais également à réduire la consommation d'énergie et les coûts d'exploitation. Actuellement, les terrains de tennis sont équipés de luminaires traditionnels ; consommation énergétique élevée, durée de vie limitée des ampoules, maintenance fréquente et coûteuse et qualité d'éclairage parfois inégale. Les solutions LED représentent une avancée technologique majeure, dans le domaine de l'éclairage sportif. Elles offrent plusieurs avantages, comme l'efficacité énergétique, consommant jusqu'à 60% de moins que les systèmes traditionnels. Il y a aussi la durabilité, car la durée de vie des LED dépasse 50'000 heures. La qualité de la lumière est également un avantage, car les LED produisent une lumière homogène, sans scintillement, améliorant ainsi la visibilité et le confort des joueurs. Les LED respectent l'environnement, car ils ne contiennent pas de substances nocives, comme le mercure, et leur faible consommation d'énergie réduit l'empreinte carbone. Ils sont aussi flexibles en permettant de régler l'intensité lumineuse, selon les besoins, et d'intégrer des systèmes intelligents pour optimiser l'utilisation. Cela améliorera le confort visuel et la sécurité sur les terrains, réduira significativement les coûts d'électricité et de maintenance et valorisera l'image du club. Cette démarche écologique et innovante permettra l'organisation de compétitions en soirée avec une qualité d'éclairage professionnelle. Le remplacement de l'éclairage des terrains de tennis par des lampes à LED constitue un investissement judicieux, alliant performance, économie et respect de l'environnement et s'inscrit dans une logique de développement durable et de modernisation des infrastructures sportives. Les bénéfices, à court et long terme, sont nombreux, tant pour les gestionnaires que pour les utilisateurs. Le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière et propose le renvoi en commission Aménagement et constructions. Toutefois, si cet hémicycle pense que la proposition émise par le conseil administratif est assez complète et exhaustive, ils ne s'opposeront pas à un vote immédiat.

M. HIRSCHHEL indique que le groupe PLR se joint aux remarques positives exprimées, et souligne la rentabilité de ce projet qui permet d'économiser 20 MWh/an. C'est une économie de CHF 6'000, sans oublier les subventions. La rentabilité est donc tout à fait satisfaisante et ils sont favorables à un vote immédiat.

M. SCHWOK déclare que le groupe LJS – Vert'libéraux est favorable à ce projet, à son entrée en matière et au vote immédiat.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 24 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 24 oui.

b) Amortissements complémentaires 2025 (prop. n°25.19)

M. MARTIN informe que cette proposition fait partie des règles du plan comptable MCH2 qui autorise le Conseil administratif à proposer d'amortir, sur l'exercice 2025, une série supplémentaire de crédit d'investissement. Cela doit faire l'objet d'une délibération spécifique, puisque ces amortissements extraordinaires doivent être présentés distinctement dans le compte de résultat. L'impact de ces amortissements complémentaires ne figure pas dans le budget 2026 que vous venez de voter et ces amortissements ne peuvent être que partiellement comptabilisés dans les comptes 2025, en fonction de l'atterrissage des comptes 2025, qui seront connus au 1^{er} trimestre 2026. De plus, si l'entier de ces amortissements étaient comptabilisés dans les comptes 2025 en charges extraordinaires, une économie de charges pour 2026 de CHF 246'000 devra être prise en considération. Cette proposition provient d'une analyse du suivi budgétaire 2025 qui, au regard des éléments connus à fin septembre 2025, permet d'augmenter comptablement les charges de fonctionnement avec ces charges extraordinaires. En effet, différents éléments, tant au niveau des charges qu'au niveau des revenus, apparaissent comme différents du budget voté en novembre 2024. Il détaillera volontiers les différents postes concernés en commission, si cette proposition y est renvoyée ou si ce Conseil le demandait. Pour finir, le choix des crédits d'investissement sélectionnés dans la proposition s'est basé sur deux critères qui permettront une meilleure visibilité des annexes fournies lors de la clôture des comptes : amortir les investissements les plus anciens, ainsi que les investissements dont le montant de la délibération est inférieur à CHF 100'000.

M. MONNAT indique que, comme chaque année, les comptes 2025 vont afficher un surplus, là où un déficit était initialement prévu au budget. Cette situation s'explique principalement, semble-t-il, par des économies réalisées sur certaines dépenses, des reports de charges à l'exercice suivant ou encore des prévisions budgétaires légèrement surestimées. Le groupe PLR tient à saluer la gestion rigoureuse des services communaux, qui évitent les pratiques parfois observées ailleurs, comme celles de l'armée suisse en cours de répétition, où l'on tirait les dernières cartouches le dernier jour, pour garantir une dotation équivalente l'année suivante. Cette discipline budgétaire est une excellente nouvelle pour la commune et permet, aujourd'hui, de proposer ces amortissements complémentaires. Cependant, ils ne peuvent s'empêcher de ressentir une certaine frustration, face à cette écriture comptable qui fait fondre artificiellement le bénéfice de la commune. En effet, ces amortissements, bien qu'utiles pour réduire les charges des années à venir, auraient pu être utilisés de manière plus tangible pour financer des projets concrets ou alléger la charge fiscale des contribuables. En conclusion, ils soutiennent cette proposition d'amortissements complémentaires et invitent le Conseil municipal à l'accepter.

M. KAPANCI annonce que le groupe Vernier-Ensemble a bien étudié cette proposition. Ces amortissements permettent de solder un certain nombre d'emprunts, afin de diminuer les charges d'amortissements pour les années à venir. De plus, ils font suite aux dernières estimations de l'administration fiscale à fin septembre et fin octobre. Ils doivent être votés avant la fin de l'année et peuvent être diminués lors de

l'établissement des comptes 2025, afin d'éviter des comptes négatifs. Ils acceptent cette délibération et proposent le vote immédiat.

M. ZURN indique que le groupe Le Centre accepte l'entrée en matière et propose le vote immédiat.

M. SUDRE rejoint M. MONNAT dont la remarque le conforte dans l'idée que le budget présenté est quelque peu timide, puisqu'une partie de cet argent aurait pu être utilisé dans des projets concrets. Néanmoins, le groupe Socialistes-Vert.e.s approuve cette proposition et votera en faveur du projet.

M. TABOADA remarque qu'il convient de rester attentif à l'avenir et que cette réserve est nécessaire pour celui-ci. Néanmoins, la commune s'agrandit et les besoins en infrastructures sportives, entre autres, sont réels. Il partage donc la frustration de M. MONNAT. Cependant, cette démarche visant à pérenniser et anticiper l'avenir est compréhensible. Le groupe LJS – Vert'libéraux entre en matière et propose le vote immédiat.

M. MARTIN précise que les amortissements complémentaires discutés concernent les comptes 2025. La commune ne fait donc pas de réserves.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 24 oui.

Le vote immédiat est accepté à l'unanimité — 24 oui.

Le président donne lecture du projet de délibération.

Le projet de délibération est accepté à l'unanimité — 24 oui.

**c) Travaux de remise en état du chemin des Rasses du n°94 au n°116
(prop. n°25.20)**

M. ROBERT indique que le chemin des Rasses, dans sa portion allant de la caserne des pompiers au chemin des Marais, nécessite une réfection, notamment au niveau du virage où un affaissement et des déformations de la chaussée peuvent présenter un danger pour les deux roues. Si des travaux en urgence avaient été entrepris en 2021 pour supprimer des ornières dues à la giration des bus, il avait été décidé que l'entier de la portion serait refait après réalisation de la caserne des pompiers. Il s'agit de la reprise de la couche d'encaissement au niveau du virage, du changement de bordures, de la réfection des enrobés sur la route et les trottoirs, ainsi que de la mise en place de planelles d'écoulement et de grilles. Les travaux de la caserne devant se terminer en décembre, le Conseil administratif demande de lui ouvrir un crédit à hauteur de CHF 391'000 pour la remise en état de cette voirie.

M. de KALBERMATTEN remarque que le groupe Le Centre est favorable à ce projet, mais qu'une dépense conséquente de CHF 400'000 mériterait d'être discutée en commission. En effet, la fermeture potentielle de ce tronçon aura des conséquences et il faudra traiter des questions relatives aux nuisances que ce trafic engendrera et à la possibilité de poser du phono-absorbant. C'est également faire œuvre de pédagogie

que d'expliquer les méthodes employées par les services communaux aux conseillers municipaux fraîchement élus. Ils demandent donc un renvoi en commission Aménagement et constructions.

Mme BARRAS CAVE indique que la sécurité est primordiale pour le groupe PLR, notamment sur le virage aux abords de la nouvelle caserne des pompiers, car il offre une visibilité limitée. C'est pourquoi, ils saluent la proposition de remise en état du chemin des Rasses entre les numéros 94 et 116, et proposent le vote immédiat.

Mme SEVERIN-FORFAIT déclare que l'état du tronçon du chemin des Rasses, du numéro 94 au numéro 116, nécessite des travaux pour la sécurité des usagers, mais aussi pour la tranquillité de ses riverains. Le Conseil administratif propose, pour l'été 2026, une réfection de ce tronçon, sur la base du plan financier fourni. Ces travaux paraissent adéquats, au vu des éléments exposés par le Conseil administratif. Le groupe Veyrier-Ensemble entre en matière et souhaite renvoyer le dossier en commission Aménagement et constructions.

Mme EGLOFF indique que le groupe Socialistes-Vert.e.s est favorable à cette proposition et salue le fait que les besoins des riverains soient pris en compte, notamment dans la réduction des nuisances sonores. Dans ce contexte, l'utilisation des phono-absorbants reste à clarifier, et ils demandent, dans le cas où ils ne seraient pas utilisés, si cela serait en raison de la réglementation relative aux zones 30.

M. SCHWOK indique que le groupe LJS – Vert'libéraux approuve cette proposition et est en faveur d'un vote immédiat. Néanmoins, ils demandent s'il est certain que le trottoir sera refait.

M. MONNAT propose de renvoyer la proposition en commission Aménagement et constructions, en raison des diverses questions des conseillers municipaux.

L'entrée en matière est acceptée par 23 oui et 1 abstention.

Le vote immédiat est refusé par 18 non et 6 oui.

Le renvoi en commission Aménagement et constructions est accepté par 23 oui et 1 abstention.

6. Propositions des Conseillers municipaux

a) Pour l'installation et l'extension de la fibre optique sur le territoire de la commune de Veyrier – Projet de postulat.

M. MONNAT indique que d'après les informations disponibles sur le site des SIG, Veyrier semble être en retard en matière d'installation de la fibre optique. L'objectif de ce postulat est donc de dresser un état des lieux précis de la situation actuelle et d'obtenir un calendrier clair des travaux à venir. La commune, en raison de son étendue, fait face à des défis spécifiques. De plus, plusieurs centres d'activité commerciale sont prévus, dans les années à venir, aux Grands Esserts et au Pré-des-Dames. Une connexion internet rapide et efficace constitue une condition essentielle

pour attirer et accueillir des entreprises sur notre territoire. Les usages numériques des particuliers évoluent rapidement et il est crucial que chaque citoyen puisse bénéficier d'un accès équitable aux services numériques. C'est une question de justice et d'équité. Par ce postulat, ils demandent que la commune prenne les mesures nécessaires pour accélérer les travaux d'installation de la fibre optique, afin que l'ensemble du territoire soit couvert dans les meilleurs délais. Ils souhaitent également que les propriétaires soient informés des démarches à entreprendre pour le raccordement, afin de garantir une transition fluide et efficace. Ils proposent donc d'entrer en matière sur ce postulat signé par Le Centre, Veyrier-Ensemble et le PLR et de l'envoyer au Conseil administratif.

M. FERGUSON informe que le groupe Socialistes-Vert.e.s est, depuis longtemps, sensible et engagé sur le sujet du renouvellement de l'infrastructure numérique et de la fibre optique. Leur attention s'est portée sur plusieurs points qui leur semblent importants. Il y a, d'abord, la question de la 5G, très polarisante, mais qui interroge tous sur le rapport aux nouvelles technologies, et qui est mentionnée dans ce postulat. Ensuite, la question des inégalités numériques mérite d'être considérée dans les futurs débats. Il faudra, en effet, se questionner tant sur l'importance de l'information du public que sur les moyens requis, afin de bénéficier pleinement de la fibre. A cet égard, il faut veiller à ne pas créer une inégalité sociale, en voulant remédier à une inégalité territoriale. Enfin, la question écologique mérite d'être posée. Il est clair que la fibre permet, à terme, une solution plus durable que la DSL, mais peut-être que l'accélération du dérèglement climatique pourrait mener à un questionnement plus global des usages individuels et collectifs, au cœur desquels se trouve le numérique. En effet, ses impacts sont connus, non seulement en termes d'empreinte carbone, mais aussi et surtout à cause des minerais et métaux rares nécessaires à l'infrastructure que ces usages supposent, lesquels engendrent des impacts humains importants, tant par l'extraction desdits minerais que par la production des appareils, dont on sait les conditions très souvent délétères ou encore les problèmes d'obsolescence programmée. Plusieurs enjeux importants sont donc soulevés par le sujet de la fibre optique et ce postulat permet d'ouvrir un débat et de proposer des solutions plus durables, à court terme, en répondant efficacement aux besoins et aux attentes des communiers, comme à long terme, en pensant ensemble la société qui sera laissée à nos enfants. Fort de ces constats, ils recommandent l'entrée en matière, et le renvoi au Conseil administratif. Ils souhaitent préciser qu'ils auraient préférés pour ce texte une motion à un postulat.

Mme GAUTROT déclare que, pour le groupe LJS – Vert'libéraux, la proposition d'étendre la fibre optique à l'ensemble du territoire communal va dans le sens du progrès et de l'avenir numérique de Veyrier. Cependant, un projet d'une telle envergure ne peut être envisagé sans une compréhension précise de son impact financier et de sa faisabilité technique. Le Conseil administratif doit donc revenir vers le Conseil municipal avec une estimation précise du coût réel pour la commune et évaluer la capacité à garantir un accès équitable à toutes les habitations, sans exception. Ils souhaitent également savoir si d'autres communes genevoises ont déjà entrepris ce type d'installations. Une fois ces informations disponibles, il sera possible d'évaluer si l'état financier de la commune permet d'investir dans ce projet. Ils acceptent l'entrée en matière et demandent le renvoi au Conseil administratif.

M. de KALBERMATTEN, au nom du groupe Le Centre, remercie M. MONNAT pour ce projet de postulat. Néanmoins, ce sujet soulève des questions sur le financement, la vitesse d'implantation de la fibre optique et la méthode qui sera employée. Au vu de ces questions, il leur semble que ce projet de postulat devrait être renvoyé en commission. Cela permettrait aux commissaires d'auditionner les différents acteurs et opérateurs. L'une des invites propose de « collaborer activement avec les SIG », mais il s'agit plutôt de mandater les SIG. Les tubes sont à disposition, mais il reste la question du financement puisqu'il faudra changer de propriété entre les SIG et la commune. Il y a donc des questions qui doivent être traitées, pour trouver des solutions pertinentes pour la population. Ils proposent de renvoyer ce projet de postulat en commission Aménagement et constructions, ainsi qu'un amendement visant à ce que la commune dépose un tube pour le futur passage de la fibre, chaque fois que des fouilles sont prévues pour le génie civil.

M. SCHOCH indique que le groupe Veyrier-Ensemble est co-signataire de ce projet de postulat et est, par conséquent, en accord avec l'ensemble des propositions qui s'y réfèrent. Son but était de poser les questions qui ont été apportées ce soir pour que le Conseil administratif puisse y répondre. Ils sont ouverts à renvoyer cela en commission pour que des auditions y soient effectuées et pensaient que le postulat permettait cela.

M. ROBERT précise que le texte proposé est un postulat et non une motion. Les invites ne chargent pas le Conseil administratif de revenir avec une proposition et un projet de délibération, mais lui demandent de faire le point sur le sujet et de produire un rapport. En fonction des conclusions de ce dernier, les conseillers municipaux pourront déposer une motion demandant la mise en œuvre d'actions particulières ou en discuter au sein d'une commission. Il y aurait donc pu y avoir une motion, mais certaines invites auraient alors dû demander des éléments plus concrets. Il rappelle que le règlement du Conseil municipal ne permet pas de transformer un postulat en motion.

M. SCHWOK demande à quelle commission cela devrait être renvoyé.

M. ROBERT répond que c'est aux conseillers municipaux d'en décider.

M. SUDRE remarque qu'une motion serait un gain de temps de 6 mois. Il lui semble donc raisonnable de refuser le projet de postulat, pour revenir avec une motion, lors du Conseil municipal de décembre.

M. MONNAT remarque qu'avant d'avancer dans les travaux, il conviendrait qu'un état des lieux soit établi et que le Conseil administratif produise un rapport permettant aux conseillers municipaux de savoir sur quoi le travail portera. Le délai de retour du rapport est de 4 mois, voire moins, si les services peuvent effectuer le travail plus rapidement. Il est même possible de commencer le travail en commission avant la réception du rapport. Il propose donc de garder le postulat et de le renvoyer au Conseil administratif, afin qu'il produise un rapport sur lequel les conseillers municipaux pourront travailler en début d'année prochaine.

L'entrée en matière est acceptée à l'unanimité — 24 oui.

Le président donne lecture du projet de postulat.

Le renvoi au Conseil administratif est accepté à l'unanimité — 24 oui.

7. Questions et divers.

Le président donne lecture de la question écrite déposée par le groupe Socialistes-Vert.e.s : «Le 22 novembre 2024, le Grand Conseil a accepté un crédit de CHF 204'000'000 pour financer la stratégie d'arborisation de l'aire urbaine genevoise. Il implique de planter environ 150'000 nouveaux arbres en 15 ans, pour atteindre, d'ici 2070, une surface ombragée par des arbres de 30% pour l'ensemble de l'aire urbaine du canton. Pour les 5 ans à venir, il prévoit, en particulier, CHF 163'000'000 pour apporter des solutions de financements aux communes. Les plantations réalisées dans le cadre de projets communaux peuvent être financées jusqu'à hauteur de 50%. La fiche d'informations annexée à la stratégie indique que Veyrier est concernée par cette stratégie, au vu de la densité de la population et de la présence d'îlots de chaleur. Quelle est donc la position de notre commune, par rapport à cette stratégie ? Des mesures ou un plan d'arborisation ont-ils été entrepris ou vont-ils l'être, pour saisir l'opportunité de bénéficier de ces financements et améliorer le confort de la population veyrite ?».

M. ROBERT indique que le Conseil administratif fournira une réponse écrite, lors du prochain Conseil municipal.

M. HUTZLI s'enquiert des résultats du contrôle radar au chemin Jules-Edouard-Gottret, qui ne semble pas avoir ralenti la circulation.

M. MARTIN répond que les résultats de ce contrôle radar ne sont pas encore connus. La brigade judiciaire du radar du canton est venue étudier le lieu pour déterminer s'il était possible d'y installer un radar, ce qui a été le cas.

M. KAPANCI s'enquiert de la réponse liée à sa question relative aux containers à l'entrée du bois du chemin des Bois. En effet, les containers des particuliers sont toujours présents.

M. ROBERT répond que des mesures auraient dû être prises pour que les propriétaires récupèrent leurs containers. Il demande si M. KAPANCI souhaite que les containers soient séquestrés.

M. FERGUSON demande s'il est possible de rapprocher le passage piéton qui se situe au bout du chemin de Place-Verte, près de la route Antoine-Martin. Ensuite, il remarque que la carte de la commune disponible sur le site Internet communal indique des lignes de bus qui n'existent plus et que les Grands Esserts n'y apparaissent pas. Il demande si une mise à jour de la carte est envisagée.

M. MARTIN indique qu'il reviendra avec des éléments de réponse.

M. BERNEY remarque que la route de Troinex, axe routier de niveau hiérarchique primaire à fort trafic, présente, sur le territoire de Veyrier, des déficiences importantes en matière de sécurité piétonne, en particulier entre les arrêts de bus «Plateau de Pinchat» et «Combettes». Les trottoirs sont, à certains endroits, réduits à 77 cm de

largeur seulement, ce qui est inférieur aux normes suisses d'accessibilité (SIA 500) et compromet la sécurité des usagers. Ces mini-trottoirs sont à considérer comme des «marchepieds» et non comme des trottoirs, selon le canton. Le trafic s'intensifie constamment, notamment en raison du nouveau quartier des Crêts et de l'urbanisation croissante. Sur les communes de Carouge et de Troinex, des aménagements de meilleure qualité ont été réalisés sur cette même route. Le groupe Veyrier-Ensemble note que cette situation perdure depuis longtemps. Ils demandent si le Conseil administratif a entrepris des démarches auprès du canton pour sécuriser ce tronçon. Dans le cas contraire, est-ce qu'une intervention auprès du canton pour prolonger et élargir les trottoirs aux normes de sécurité est à l'agenda du Conseil administratif. Enfin, est-ce que le Conseil administratif est disposé à soutenir une limitation de vitesse à 30 km/h et l'installation de dispositifs de ralentissement sur ce secteur, dans le même esprit que la motion proposée par le Conseil municipal de Troinex en septembre 2021.

M. ROBERT répond que le Conseil administratif apportera des réponses ultérieurement, mais précise que, depuis le début de la précédente législature, le Conseil administratif a rencontré les riverains de la route de Troinex et engagé plusieurs discussions avec les autorités cantonales concernant la sécurisation et la largeur des trottoirs. Or, ces trottoirs sont limités par des propriétés et des murs. La commune est donc intervenue auprès du canton, à différentes reprises. Il se renseignera sur les différentes options prévues par le canton.

M. ZURN demande s'il est prévu qu'un banc soit installé près du terrain de pétanque sur la parcelle 5209.

M. ROBERT répond par l'affirmative, mais que des retards de livraison n'ont pas permis une installation plus précoce. De plus, le service des Routes et espaces verts a été particulièrement mobilisé en raison de l'importante chute de feuilles, mais le banc sera installé, dès que le temps s'y prêtera.

M. TABOADA rappelle que des échanges étaient prévus entre l'OCT et la commune, concernant le giratoire près du Stand-de-tir. Il demande quel a été leurs résultats. Il s'enquiert également du déploiement du bus 49.

Mme TAGLIABUE répond que l'OCT n'est pas entré en matière concernant le maintien du giratoire. Concernant le bus 49, Veyrier ne peut avancer dans ses travaux, car la commune de Troinex essuie un deuxième recours. Il faudra attendre les prochains mois pour en savoir plus.

Mme KUSTER remarque que le titre « le stockage des déchets de chantier révèle de véritables enjeux », présent dans le journal Vivez Veyrier, peut porter à confusion. En effet, il conviendrait de mentionner qu'il est question d'une décharge de type A. Elle demande donc que la prochaine parution du journal contienne un rectificatif.

M. MESOT remarque qu'une ligne concernant l'Escalade a été ajoutée au budget, car les conseillers municipaux ont constaté que cette fête semblait disparaître au profit d'Halloween. Il se réjouit de cette décision. Néanmoins, l'Escalade est suivie par Noël et il lui semble que les décorations, sur la commune et dans les magasins, apparaissent beaucoup trop tôt, dès la fin du mois d'octobre. Il est de la responsabilité

des adultes de transmettre les traditions de manière intelligente. Il demande donc pourquoi les décorations communales sont installées à la mi-novembre, car cela lui paraît être trop tôt.

Mme TAGLIABUE répond que le service des Routes et espaces verts, responsable de l'installation des décorations, ne peut se charger de la pose de ces éléments en un jour. Ainsi, les décorations sont installées progressivement, afin que tout soit prêt pour le 1^{er} décembre.

Mme CHERBULIEZ annonce que l'un des collaborateurs de la commune et sa fille se sont vu décerner la médaille d'or au mondial de la fondue, dans la catégorie amateur. Elle propose donc aux conseillers administratifs et municipaux de venir déguster cette fondue au marché de Noël, le vendredi 12 décembre à partir de 19h00.

La séance est levée à 21h10.

La secrétaire générale

Le secrétaire
du Conseil municipal

Le président
du Conseil municipal

Pascale Lipawsky

Yves Mesot

Jean-Eudes Gautrot